Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 472-2023, REDEVANCE AUX FINS DE NETTOYAGE DE RUES

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 14 août 2023, le conseil municipal a adopté le règlement 472-2023, afin se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1000.6 du Code municipal du Québec aux fins d'exiger une redevance réglementaire et de créer un fond afin de financer une dépense liée au nettoyage de rues.

Le présent règlement s'applique aux entreprises 9104-3786 Québec Inc., Alexandre Côté Ltée et Service Boismax Inc.

Donné à Scott, ce 15 août 2023

Linda Bissonnette,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15 août 2023

Linda Bissonnette,
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe